Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260330-2026004CCAS-DE

Commune de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération

Séance du 03 mars 2026

L'an deux-mille vingt-six, le trois mars, à 18h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Christian JOLLY, Président.

Présents : Christian JOLLY, Céline AUFFRAY, Emilie MOMBRIS, Yves LE GUEN, Daniel GICQUEL, Sandra LE GUILLOUX, Delphine HELLOCO, Jeannine LE MAITRE, Marie-Claude MORVAN, Chantal BOUHIER, Rémy FOUCHÉ.

Assistent également : Stéphanie LE TOUMELIN.
Date d'envoi des convocations : 11 février 2026
Nombre de membres : 11 Nombre de présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 10

Délibération n °2026-004 : devis jardin partagé pour l'année 2026

Mme Céline AUFFRAY Adjointe aux Actions Sociales, informe que les prestations de l'association « vert le jardin » prévues sur le devis de l'année 2025 n'ont pas été réalisées donc n'ont pas été facturées.

Mme Céline AUFFRAY Adjointe aux Actions Sociales informe également que l'association va proposer des ateliers le dimanche pour les personnes qui ne sont pas disponibles le samedi.

L'association renvoi donc deux nouveaux devis pour les prestations de l'année 2026 d'un premier devis N ° DE20260002 d'un montant de 3031.60€ TTC et d'un second devis N ° DE20260004 d'un montant de 1378.OO€ TTC soit un total de 4409.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité.

- approuvent le montant de ces deux devis.
- de charger M. le Président de l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian JOLLY

